

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 3 avril 2015

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 14 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 13 avril 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PREFINANCEMENT DE TERRAINS AGRICOLES SUR LES COMMUNES DE MARIGNY ET BEAUVOIR SUR NIORT EN VUE DE LA CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES POUR COMPENSATIONS ENVIRONNEMENTALES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES PIERRAILLEUSES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Claude ROULLEAU, Dany BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Amaury BREUILLE à Serge MORIN, Sophie BROSSARD à Jean-Claude FRADIN, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Martial FREDON à Stéphanie DELGUTTE, Isabelle GODEAU à Nathalie SEGUIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Dominique JEUFFRAULT à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Rabah LAICHOIR à Joël MISBERT, Simon LAPLACE à Jérôme BALOGÉ, Sophia MARC à Jacques BROSSARD, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Jean-Pierre MIGAULT à Jean-François SALANON, Rose-Marie NIETO à Lucien-Jean LAHOUSSE, René PACAULT à Florent JARRIAULT, Sebastien PARTHENAY à Jeanine BARBOTIN, Dominique SIX à Marc THEBAULT

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Michel BOURUMEAU, Robert GOUSSEAU, Gérard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Brigitte COMPETISSA, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Fabien SAFANJON, Dominique SIX

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 13 AVRIL 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PREFINANCEMENT DE TERRAINS AGRICOLAS SUR LES COMMUNES DE MARIGNY ET BEAUVOIR SUR NIORT EN VUE DE LA CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES POUR COMPENSATIONS ENVIRONNEMENTALES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES PIERRAILLEUSES

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La poursuite de l'aménagement du Parc d'Activités « Les Pierrailleuses », sis sur les communes de GRANZAY-GRIPT et ST SYMPHORIEN, et au sein d'une zone Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort Sud-Est » n° FR 5412007) est, de ce fait, subordonnée à l'obtention d'un arrêté préfectoral de DEROGATION A LA DESTRUCTION DES HABITATS ET DES ESPECES PROTEGEES (article L. 411-2-4e du code de l'environnement).

Il est à noter que les autres procédures (autorisation de lotir sur GRANZAY-GRIPT, création/réalisation de ZAC sur ST SYMPHORIEN et autorisation au titre de la loi sur l'eau) ont été finalisées par ailleurs avant le 31/12/2013.

L'instruction dudit dossier de DEMANDE DE DEROGATION est assurée par la DREAL, avec avis du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature), et il doit proposer des mesures compensatoires bénéfiques pour l'avifaune de plaine protégée, en ciblant prioritairement 3 espèces : l'Oedicnème Criard, le Busard Cendré et le Busard St Martin.

La préparation de ce dossier, engagée par l'ex-CCPC, est actuellement poursuivie par la CAN et le conseil d'agglomération sera amené à se prononcer sur l'ensemble du dossier dès lors qu'il pourra donner lieu à dépôt.

Au chapitre des mesures de compensations figurera l'acquisition d'un certain nombre de surfaces, dont la CAN devra garantir, dans le temps, la gestion favorable à l'avifaune de plaine grâce à des cahiers des charges adaptés.

C'est dans ce contexte que :

- En application de la convention cadre du 23 décembre 2014, et particulièrement son annexe 4 relative au Parc d'Activités « Les Pierrailleuses », conclue avec la SAFER POITOU-CHARENTES,
- et sur proposition de la DREAL à la SAFER, s'agissant d'une acquisition à caractère environnemental fondée sur l'article L 143-2-8. du code rural et de la pêche maritime, la CAN s'est portée candidate à l'attribution d'un lot de terres ci-après désignées, en vue de la constitution d'un fonds de compensations foncières en vue de la poursuite de l'aménagement du Parc d'Activités « Les Pierrailleuses » sur les communes de Granzay-Gript et St Symphorien :

- 1) sur la commune de MARIGNY (siège)
 - a. parcelles : YS 38 (« Plaine de Vérine ») et YS 23-24-25 (« Vérine »)
 - b. pour une contenance de : 4ha 80a 60ca
 - 2) sur la commune de BEAUVOIR/NIORT
 - a. parcelles 227 ZH 32 (« Le gros terrier ») ; 227 ZL 22 (« Le petit courlonge ») et ZK 11 (« Les mottes »)
 - b. pour une contenance de 4ha 37a 70ca
- soit un total de 9ha 18a 30ca.

Situées en zone Natura 2000 (ZPS « Plaine de Niort Sud-Est » n° FR 5412007) et ayant fait l'objet d'une culture biologique, elles sont destinées à entrer dans le dispositif des compensations foncières afférent au dossier de DEMANDE DE DEROGATION A LA DESTRUCTION DES HABITATS ET DES ESPECES PROTEGEES (articles L 411-1 et suivants du code de l'environnement). Ces terrains seront confiés en gestion biologique à un exploitant agricole avec un cahier des charges favorable à l'avifaune de plaine.

La SAFER a approuvé la mise en réserve de ces terrains et sollicite le préfinancement correspondant, conformément aux termes de la convention sus-visée.

Le montant du préfinancement s'établit à 31 900 €

Il est rappelé qu'à défaut de préfinancement de la CAN avant l'acquisition des biens par la SAFER, des frais financiers seront appliqués aux prix de rétrocession, conformément à la convention.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser le préfinancement desdits terrains pour un montant de 31 900 €,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'acte authentique à intervenir pour la rétrocession ultérieure de tout ou partie desdits terrains ainsi que toutes les pièces afférentes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150413-c18-04-2015-DE Date de télétransmission : 15/04/2015 Date de réception préfecture : 15/04/2015
--